

**JE SUIS IMPOSÉ EN FRANCE, JE PERÇOIS DES REVENUS MIXTES (FRANÇAIS ET LUXEMBOURGEOIS)
ET J'AI DÉCLARÉ EN LIGNE MES REVENUS 2020**

Vous êtes résident fiscal français et ,vous percevez à la fois des revenus de source française et des revenus luxembourgeois (salaires ou/et pensions). La mise en œuvre de l'avenant du 19 octobre 2019, à la convention franco-luxembourgeoise du 20 mars 2018, apporte des modifications au calcul de votre impôt. Ce changement de méthode peut dans certains cas avoir une incidence sur le taux d'imposition des revenus de source française.

Le Gouvernement a décidé de suspendre à titre exceptionnel et temporaire l'application de la nouvelle convention pour revenir aux modalités déclaratives antérieures pour les revenus 2020 et 2021.

Si vous souhaitez bénéficier de cette décision, il convient de procéder à une correction de votre déclaration de revenus 2020.

→ Modalités de réclamation

Vous avez **jusqu'au 15/12/2021** pour corriger votre déclaration en ligne en vous connectant à votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

→ Les revenus et les rubriques concernés

Les salaires et les pensions de source luxembourgeoise qui doivent être corrigés (revenus ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français), sont concernés par ces modifications. Ils ont été respectivement déclarés pour leur montant brut (sans déduction de charges ou impôt acquittés à l'étranger) sous les rubriques :

- 1AF (déclarant 1) à 1FF (4ème personne à charge) concernant les traitements et salaires ;
- 1AL (déclarant 1) à 1FL (4ème personne à charge) concernant les pensions ;
- 8TK pour le total de ces revenus (report des montants portés sur la déclaration de revenus de source étrangère et revenus encaissés à l'étranger (2047)).

→ Les modifications à apporter à votre déclaration de revenus

Vous devez vous connecter à votre espace en ligne pour accéder à la correction de votre déclaration.
Par suite :

⇒ si vous disposez de revenus « mixtes » de source française et luxembourgeoise, il convient de suivre les **modalités et le parcours détaillés en A**

⇒ si vous disposez de revenus « mixtes » (salaires de source française et luxembourgeoise) ET de revenus provenant d'un autre pays dont la double imposition est également éliminée au moyen du crédit d'impôt égal à l'impôt français (ex : salaires allemands), il convient de suivre les **modalités et le parcours détaillés en B**

A – Si vous disposez de revenus « mixtes » de source française et luxembourgeoise :

Les revenus déclarés devront être modifiés comme suit :

- les traitements et salaires : vous devez demander que les sommes déclarées sous les rubriques 1AF à 1FF (salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français) soient supprimées et reportées sous les rubriques 1AC à 1FC (salaires exonérés retenus pour le calcul du taux effectif). Vous devez déduire les charges et l'impôt acquitté au Luxembourg des sommes déclarées en 1AF à 1FF et demander le report de ce montant en rubriques 1AC à 1FC.
- les pensions et retraites : vous devez demander que les sommes déclarées sous les rubriques 1AL à 1FL (pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français) soient supprimées et reportées sous les rubriques 1AH à 1FH (pensions exonérées retenues pour le calcul du taux effectif). Vous devez déduire les charges et l'impôt acquitté au Luxembourg des sommes déclarées en 1AL à 1FL et demander le montant de ce report en rubriques 1AH à 1FH.
- le total des revenus imposables en France : vous devez demander la suppression des montants indiqués en rubrique 8TK (revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français)

Exemple

MonsieurX a déclaré :

- des salaires luxembourgeois pour 25 000€ (1AF)

MadameX a déclaré :

- des pensions luxembourgeoises pour 18 000€ (1BL)

- des salaires français pour 15 000€ (1BJ)

Le total de leurs revenus de source étrangère est égal à 43 000€ (8TK), soit 25 000€ + 18 000€.

Monsieur et MadameX devront demander à leur SIP la modification des éléments comme suit :

- suppression des montants déclarés en 1AF (25 000€), en 1BL (18 000€) et en 8TK (43 000€)
- report de ces sommes déduites des charges et impôt acquitté au Luxembourg en 1AC (25 000 – 4 000 = 21 000), et en 1BH (18 000 – 2 000 = 16 000)

Pour corriger votre déclaration en ligne, il convient de vous connecter à votre service de correction en ligne pour effectuer les modifications suivantes.

Il est précisé que les corrections ne doivent porter que sur les seuls revenus concernés par la décision du Gouvernement.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Mon espace particulier
impots.gouv.fr

 Recherche

 Messagerie sécurisée

 Mon profil

 Mes contacts

 Déconnexion

Tableau de bord

Prélèvement à la source

Paie

Documents ⁶

Biens immobiliers

Déclarer

Autres services

**CORRIGER EN LIGNE LA DÉCLARATION DE REVENUS**

Le service de correction en ligne est ouvert.

Il vous permet de rectifier la quasi totalité des informations déclarées en ligne ou taxées selon le dispositif de la déclaration automatique.

Vous pouvez notamment corriger vos revenus, charges et personnes à charge.

N'hésitez pas à utiliser ce service pour corriger votre déclaration.

Accéder à la correction en ligne

Bienvenue dans la correction en ligne

Bonjour [REDACTED],

Vous avez déposé une déclaration en ligne le [REDACTED].

Ce service vous permet de corriger votre déclaration en ligne (montant de vos revenus et charges, personnes à charge...) et d'obtenir le calcul d'une nouvelle imposition. Cependant, il ne permet pas de modifier certaines informations, comme votre adresse. En cas de besoin, utilisez les services « Mon profil » ou « Messagerie sécurisée » dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr ou contactez votre centre des finances publiques.

Pour éviter les erreurs, tout au long du parcours cliquez sur l'icône . Vous pouvez également consulter le site oups.gouv.fr.

Si vous avez une question, utilisez l'aide en ligne accessible à tout moment à partir du bouton « Consulter l'aide ».

Pour en savoir plus sur la protection de vos données personnelles, cliquez [ici](#).

[Commencer ▶](#)

Puis, vous devez sélectionner les déclarations annexes à modifier.

DÉCLARATION DE REVENUS

Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus principale qui regroupe les 2042 RIC / 2042 C PRO / 2042 IOM.

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : **Déclarations ANNEXES**

Clavier : Cliquez sur le bouton "Déclarations annexes" pour accéder à la 2047

Déclarations annexes

☐	Déclaration spéciale des revenus fonciers 2020	N° 2044
☐	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 Spéciale
☐	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB
☒	Déclaration des revenus 2020 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse)	N° 2047
☐	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2020 <i>Si vous êtes dispensé(e) de dépôt d'une déclaration de plus ou moins-values (consultez les cas de dispense en cliquant ici), ne cochez rien et cliquez sur « Valider »</i>	N° 2074
☐	Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2020	N° 2074 I
☐	Déclaration des plus-values réalisées en 2020 : Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention	N° 2074 ABT

Suppression de l'annexe

Attention, la suppression de la déclaration annexe n'entraîne pas la suppression automatique des montants reportés sur la déclaration principale. Pensez à les supprimer.

OK ▶

Puis sélectionner les revenus concernés

DÉCLARATION DE REVENUS

Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus principale qui regroupe les déclarations n° 2042 / 2042C / 2042 RIC / 2042 C PRO / 2042 IOM.

ANNEXES

Déclarations ANNEXES

REVENUS

Cocher la case "Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif"

- ☒ Traitements, salaires
- ☒ Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
- ☐ Gains d'actionariat salarié, salaires
- ☒ Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
- ☐ Revenus de capitaux mobiliers
- ☐ Plus-values et gains divers

TRAITEMENTS, SALAIRES

[Notice](#)

	Déclarant 1 FICTIF	Déclarant 2 FICTIF
Traitements et salaires connus	1AJ	1BJ 15000
Retenue à la source		0
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA	1BA
Retenue à la source		
Abattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux, journalistes	1GA	1HA
Revenus d'heures supplémentaires exonérés	1GH	1HH
Revenus des associés et gérants article 62		1HB
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs		1HF
Agents généraux d'assurance	1GG	1HG
Autres revenus imposables Chômage, préretraite	1AP	1BP
Retenue à la source		
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF 25000	1BF
Autres salaires de source étrangère	1AG	1BG
Vous souhaitez poursuivre l'étalement de votre prime de départ à la retraite ou en préretraite (l'étalement des primes perçues en 2020 n'est plus possible), cliquez-ici		
	1AK	1BK

Souhaitez-vous opter pour les frais réels ?

Option frais réels
Option frais réels

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

	Déclarant 1 FICTIF	Déclarant 2 FICTIF
Pensions, retraites et rentes	1AS	1BS
Retenue à la source		
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT	1BT
Pensions en capital des plans d'épargne retraite	1AI	1BI
Retenue à la source		
Pensions d'invalidité	1AZ	1BZ
Retenue à la source		
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL	1BL 18000
Autres pensions de source étrangère	1AM	1BM

Supprimer les montants correspondants aux pensions Luxembourgeoises saisies cases 1AL (à 1FL)

VOS REVENUS

SALAIRES ET PENSIONS EXONÉRÉS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF

Salaires et pensions de source étrangère (exonérés selon la convention applicable), après déduction de l'impôt étranger.

Salaires des détachés à l'étranger (y compris marins pêcheurs) exonérés en application de l'article 814 bis du Code de l'impôt sur le revenu.

N'indiquez pas ces revenus en case 8TI de votre déclaration.

Saisir les salaires dans les cases 1AC à 1FC et/ou les pensions dans les cases 1AH à 1FH en déduisant les charges et impôts payés au Luxembourg

	Déclarant 1 FICTIF	Déclarant 2 FICTIF
Salaires	1AC 21000	1BC
Marins-pêcheurs exerçant hors des eaux territoriales françaises	1GE ☐	1HE ☐
Frais réels	1AE	1BE
Pensions de source étrangère	1AH	1BH 16000
Pays de provenance des revenus de source étrangère		

Enfin, il convient de supprimer le montant porté en 8TK (revenu de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français).

DIVERS

[Notice](#)

Plus-value en report d'imposition non expiré Si ce montant est inexact, corrigez ci-contre **8UT**

Revenus exonérés *Conventions internationales, organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires* **8FV** ☐

Contrats d'assurance-vie souscrits à l'étranger *remplissez la déclaration annexe n° 3916-3916 bis* **8TT** ☐

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger *remplissez la déclaration annexe n° 3916-3916 bis* **8UU** ☐

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif *autres que les salaires et pensions* **8TI**

Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français **8TK**

Revenus de source étrangère, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger :

- impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers **8TK**

8VL

Et de confirmer cette suppression.

Confirmation

Attention, vous vous apprêtez à modifier un champ reporté automatiquement à l'issue d'une déclaration annexe.

[Annuler](#) [OK](#)

Une fois la déclaration corrigée, le résumé suivant apparaîtra.

Résumé de votre correction en ligne

Votre correction en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran.

Contribution à l'audiovisuel public

Au 1er janvier 2021, au moins une de vos résidences (principale ou secondaire) est équipée d'un téléviseur.

Déclaration de revenus

Traitements, salaires

1 BJ Salaires - Déclarant 2

Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif

1 AC Salaires exonérés étrangers - Déclarant 1

1 BH Pensions exonérées étrangères - Déclarant 2

Prélèvement à la source

8 IV RAS sur salaires et pensions - déclarant 2

Vérifier les montants saisis

15000

21000

16000

0

Nouvelle estimation de votre impôt net après crédits d'impôt : 0 €

Nouveau montant restant à payer : 0 €

détail du calcul

Cette estimation ne tient pas compte de l'avis initial, qui reste dû. Un second avis prenant en compte les nouveaux éléments corrigés vous sera adressé.

Vérifier les montants saisis et n'oubliez pas de signer votre correction.

Vous êtes sur le point de terminer votre correction...

... j'ai encore des corrections à apporter [Modifier ma correction en ligne](#)

... j'ai terminé [Signer ma correction en ligne](#)

B – Si vous disposez de revenus « mixtes » (salaires de source française et luxembourgeoise) ET de revenus provenant d'un autre pays dont la double imposition est également éliminée au moyen du crédit d'impôt égal à l'impôt français (ex : salaires allemands) :

Les revenus déclarés devront être modifiés comme suit :

- les traitements et salaires : vous devez demander que les montants correspondant à vos revenus luxembourgeois soient déduits des sommes déclarées sous les rubriques 1AF à 1FF (salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français) et reportés sous les rubriques 1AC à 1FC (salaires exonérés retenus pour le calcul du taux effectif).

Seuls les traitements et salaires correspondant aux salaires provenant de l'autre pays étranger doivent demeurer sous les rubriques 1AF à 1FF.

Vous devez déduire les charges et l'impôt acquitté au Luxembourg des sommes déclarées au titre des revenus luxembourgeois en 1AF à 1FF et demander le report de ce montant en rubriques 1AC à 1FC.

- les pensions et retraites : vous devez demander que les montants correspondant à vos revenus luxembourgeois soient déduits des sommes déclarées sous les rubriques 1AL à 1FL (pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français) et reportés sous les rubriques 1AH à 1FH (pensions exonérées retenues pour le calcul du taux effectif).

Seuls les pensions correspondant aux salaires provenant de l'autre pays étranger doivent demeurer sous les rubriques 1AL à 1FL.

Vous devez déduire les charges et l'impôt acquitté au Luxembourg des sommes déclarées au titre des revenus luxembourgeois en 1AL à 1FL et demander le montant de ce report en rubriques 1AH à 1FH.

- le total des revenus imposables en France : vous devez demander la déduction de vos revenus luxembourgeois indiqués des montants indiqués en rubrique 8TK (revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français).

Exemple

MonsieurY a déclaré :

- des salaires luxembourgeois pour 30 000€ (1AF) ;

- des salaires allemands pour 15 000€ (1AF) ;

- des salaires français pour 13 000€ (1AJ).

Et MadameY a déclaré :

- des pensions luxembourgeoises pour 20 000€ (1BL) ;

- des pensions allemandes pour 10 000€ (1BL).

Le total de leurs revenus de source étrangère est égal à 75 000€ (8TK), soit 30 000€ + 15 000€ + 20 000€ + 10 000€.

Monsieur et MadameY devront demander à leur SIP la modification des éléments comme suit :

- déduction des montants déclarés en 1AF à hauteur de 30 000€ et en 1BL à hauteur de 20 000€, soit 50 000€ ;

- déduction de ces 50 000€ du montant porté en 8TK ;

- report de ces sommes déduites des charges et impôt acquitté au Luxembourg en 1AC (30 000 – 5 000 = 25 000), et en 1BH (20 000 – 2 000 = 18 000)

Pour corriger votre déclaration en ligne, il convient de vous connecter à votre service de correction en ligne pour effectuer les modifications suivantes.

Il est précisé que les corrections ne doivent porter que sur les seuls revenus concernés par la décision du Gouvernement.

CORRIGER EN LIGNE LA DÉCLARATION DE REVENUS



Le service de correction en ligne est ouvert.

Il vous permet de rectifier la quasi totalité des informations déclarées en ligne ou taxées selon le dispositif de la déclaration automatique.

Vous pouvez notamment corriger vos revenus, charges et personnes à charge.

N'hésitez pas à utiliser ce service pour corriger votre déclaration.

Accéder à la correction en ligne

Bienvenue dans la correction en ligne

Bonjour [nom],

Vous avez déposé une déclaration en ligne le [date].

Ce service vous permet de corriger votre déclaration en ligne (montant de vos revenus et charges, personnes à charge...) et d'obtenir le calcul d'une nouvelle imposition. Cependant, il ne permet pas de modifier certaines informations, comme votre adresse. En cas de besoin, utilisez les services « Mon profil » ou « Messagerie sécurisée » dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr ou contactez votre centre des finances publiques.

Pour éviter les erreurs, tout au long du parcours cliquez sur l'icône . Vous pouvez également consulter le site impots.gouv.fr

Si vous avez une question, utilisez l'aide en ligne accessible à tout moment à partir du bouton « Consulter l'aide ».

Pour en savoir plus sur la protection de vos données personnelles, cliquez [ici](#).

Commencer ▶

Puis sélectionner les revenus concernés

DÉCLARATION DE REVENUS

Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus principale qui regroupe les déclarations n° 2042 / 2042C / 2042 RIC1 / 2042 C PRO / 2042 IOM.

ANNEXES

REVENUS

Cochez la case "Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif"

Déclarations ANNEXES

- ☒ Traitements, salaires ?
- ☒ Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux ?
- ☐ Gains d'actionariat salarié, salaires ?
- ☒ Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif ?
- ☐ Revenus de capitaux mobiliers ?
- ☐ Plus-values et gains divers ?

Et de les modifier :

	Déclarant 1 FICTIF	Déclarant 2 FICTIF
Traitements et salaires connus	1AJ 13000	1BJ
Retenue à la source	0	
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA	1BA
Retenue à la source		
Abattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux, journalistes	1GA	1HA
Revenus d'heures supplémentaires exonérés connus	1GH	1HH
Revenus des associés et gérants article 62 du CGI	1GB	1HB
Droits d'auteur, fonctions		1HF
Agents généraux d'assurances		1HG
Autres revenus imposables		1BP
Retenue à la source		
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF 45000 15000	1BF
Autres salaires de source étrangère	1AG	1BG
Vous souhaitez poursuivre l'étalement de votre prime de départ à la retraite ou en préretraite (l'étalement des primes perçues en 2020 n'est plus possible), cliquez-ici		
	1AK	1BK
Souhaitez-vous opter pour les frais réels ?	☐ Option frais réels	☐ Option frais réels

Déduire les montants correspondants aux salaires Luxembourgeois de la case 1AF (à 1FF).
Seuls les autres revenus étrangers doivent être maintenus.
Soit pour l'exemple : 45000 - 30000 = 15000

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

	Déclarant 1 FICTIF	Déclarant 2 FICTIF
Pensions, retraites et rentes	1AS	1BS
Retenue à la source		
Pensions de retraite en capital		1BT
Pensions en capital des plans d'épargne		1BI
Retenue à la source		
Pensions d'invalidité	1AZ	1BZ
Retenue à la source		
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL	1BL 30000 10000
Autres pensions de source étrangère	1AM	1BM

Déduire les montants correspondants aux pensions Luxembourgeoises de la case 1AL à 1FL.
Seuls les autres revenus étrangers doivent être maintenus.
Soit pour l'exemple : 30000 - 20000 = 10000

Sur la 2047, il convient de déduire les montants correspondants aux revenus de source luxembourgeoise.

10 TRAITEMENTS, SALAIRES	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU PUBLIC PRIVE	REVENU EN €
Déclarant 1 FICTIF	luxembourg/Allemagne	☐ ☐	45000 15000
Déclarant 2 FICTIF		☐ ☐	
Personne à charge		☐ ☐	
Personne à charge		☐ ☐	
12 PENSIONS, P			
• PENSIONS.			
Déclarant 1 F		☐ ☐	
Déclarant 2 FICTIF	luxembourg/Allemagne	☐ ☐	30000 10000
Personne à charge 1		☐ ☐	

Déduire les montants correspondants aux salaires et pensions de source lux.
Seuls les autres revenus étrangers doivent être maintenus.
Soit pour l'exemple : 45000 - 30000 = 15000 et 30000 - 20000 = 10000

ÉLIMINATION DE LA DOUBLE IMPOSITION

Lorsqu'une convention fiscale a été signée entre la France et le pays de provenance de vos revenus, la convention prévoit des modalités d'élimination de la double imposition (voir notice). Selon la modalité prévue par la convention, remplissez l'une des rubriques 6, 7 ou 8.

6. REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT FRANÇAIS

Notice

Si la convention fiscale applique la France par un crédit d'impôt des revenus, après imputation des déduire l'impôt payé à l'étranger

Déduire les montants correspondants aux salaires et pensions de source lux.
Seuls les autres revenus étrangers doivent être maintenus.
Soit pour l'exemple : 45000 - 30000 = 15000
et 30000 - 20000 = 10000
Total = 15000+10000=25000

Revenus imposables en France (après le montant des frais réels), sans n°2042.

DÉCLARANT	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU	DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	Reportez sur déclaration principale :
Déclarant 1	luxembourg/Allemagne	salaires	45000 15000	
Déclarant 2	luxembourg/Allemagne	pensions	30000 10000	
Montant total =			75000 25000	8TK

DIVERS

Notice

Plus-value en report d'imposition non expiré

Si ce montant est inexact, corrigez ci-contre

8UT

Revenus exonérés Conventions internationales, organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires

8FV ☐

Contrats d'assurance-vie souscrits à l'étranger remplissez la déclaration annexe n° 3916-3916 bis

8TT ☐

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger remplissez la déclaration annexe n° 3916-3916 bis

8UU ☐

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif autres que les salaires et pensions

8TI

Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français

8TK 25000

Activer le report du 8TK

TABEAU DE REPORT AUTOMATIQUE :

Vous avez la possibilité de procéder au report automatique des montants de la déclaration des revenus encaissés hors de France dans la déclaration des revenus (Déclaration principale). Vous conservez toujours la possibilité de les modifier dans cette dernière déclaration.

Vous pouvez également ignorer le tableau ci-dessous et procéder au report manuel des montants de la déclaration des revenus encaissés hors de France dans la déclaration des revenus (Déclaration principale).

LIBELLÉ DE LA CELLULE À REPORTER	MONTANT	LIBELLÉ DE LA CELLULE DANS LA DÉCLARATION DES REVENUS	ACTIVER LE REPORT
Total des revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	25000 €	8TK - Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	report

Saisir les revenus pris en compte pour le calcul du taux effectif :

VOS REVENUS

SALAIRES ET PENSIONS EXONÉRÉS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF

Salaires et pensions de source étrangère (exonérés selon la convention applicable), après déduction de l'impôt étranger. Salaires des détachés à l'étranger (y compris marins pêcheurs) et pensions de source étrangère exonérées de l'impôt français.

N'indiquez pas ces revenus en case 8TI de votre déclaration.

Saisir les salaires dans les cases 1AC à 1FC et/ou les pensions dans les cases 1AH à 1FH déduction faire des charges et impôt payés au Luxembourg.
Soit, pour l'exemple : 30000-5000=25000 et 20000-2000=18000

Déclarant 1 FICTIF

Salaires 1AC 25000 1BC

Marins-pêcheurs exerçant hors des eaux territoriales françaises 1GE 1HE

Frais réels 1AE 1BE

Déclarant 2 FICTIF

Pensions de source étrangère 1BH 18000 1BH

Pays de provenance des revenus de source étrangère

Une fois votre déclaration corrigée, le résumé suivant apparaîtra.

Votre correction en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran.

Contribution à l'audiovisuel public

Au 1er janvier 2021, au moins une de vos résidences (principale ou secondaire) est équipée d'un téléviseur.

Déclaration de revenus

Traitements, salaires

1 AJ	Salaires - Déclarant 1	13000
1 AF	Salaires ouvrant droit à crédit d'impôt égal à l'impôt français et salaires des non résidents - Déclarant 1	15000

Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux

1 BL	Pensions ouvrant droit à crédit d'impôt égal à l'impôt français et pensions des non résidents - Déclarant 2	10000
------	---	-------

Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif

1 AC	Salaires exonérés étrangers - Déclarant 1	25000
1 BH	Pensions exonérées étrangères - Déclarant 2	18000

Prélèvement à la source

8 HV	RAS sur salaires et pensions - déclarant 1	0
------	--	---

Comptes à l'étranger, reprises de réductions ou de crédit d'impôt, etc.

8 TK	Résidents : revenus étrangers - crédit d'impôt	25000
------	--	-------

Déclaration annexe déposée

Déclaration des revenus encaissés hors de France (N° 2047)

10	Traitements, salaires - Déclarant 1	15000
10	Traitements, salaires - Déclarant 2	10000
	Total des revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	25000

Si vous n'avez pas encore procédé aux reports sur la déclaration des revenus (déclaration principale), n'oubliez pas de les effectuer.

Vérifier les
montants saisis

Vérifier les montants saisis et n'oubliez pas de signer votre correction.

Vous êtes sur le point de terminer votre correction...

... j'ai encore des
corrections à apporter
[◀ Modifier ma correction en ligne](#)

... j'ai terminé
[Signer ma correction en ligne](#)